



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr)

Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr)

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 22 août 2024

### **Objet : demande de procédure concernant l'ouverture des casiers individuels des agents et traitement des affaires entreposées**

Monsieur le Directeur général des services,

Cette année, notre syndicat a été interpellé, à plusieurs reprises, au sujet de l'ouverture de casiers et vestiaires individuels, identifiés ou non, d'agents absents ou ayant quitté le service en question. Au-delà de l'ouverture de ces espaces, le retrait des affaires personnelles a été effectué par les Directions.

Certaines méthodes employées ne respectant pas la réglementation en vigueur, nous souhaiterions avoir communication de la procédure pour ce type d'intervention ainsi que la liste des différents acteurs devant y participer.

A défaut, nous demandons qu'une procédure ou un règlement intérieur, concernant l'ouverture des casiers et vestiaires individuels des agents de nos trois entités, soit élaboré en respect de la réglementation en vigueur. En l'absence de celle-ci, tout agent concerné pourrait, en vertu de l'article 9 du code civil, saisir la juridiction compétente pour demander des dommages et intérêts en raison d'une atteinte à sa vie privée.

Aussi, après passage en Comité Social Territorial et en Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail, il sera nécessaire de communiquer le document aux agents déjà titulaires d'un casier ou d'un vestiaire individuel et dès nouvelle attribution à un agent d'un espace pour y déposer ses affaires personnelles.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur général des services, l'expression de nos salutations distinguées.

**PO/ Le syndicat CGT NMCA**

**La responsable au secteur Qualité de Vie Syndicale**

**Julie MARTIN**